

Saint-Denis le 8 octobre 2012

NOUS SOMMES TOUS AU COTE DE FABIEN!

Une fois de plus l'activité syndicale est criminalisée! Le secrétaire du syndicat SUD Collectivités Territoriales 93 est convoqué au tribunal correctionnel de Bobigny. Pas question de laisser les militant-es trinquer! Soyons nombreux à nous rassembler!

Le maire de la ville de Bondy a porté plainte pour « atteinte à l'honneur ou à la considération » suite à un tract qui dénonce les méthodes d'encadrement du chef de la police municipale, et l'inaction du maire.

Oui ! ce tract dénonce la maltraitance au travail et pose la question est-ce que le Maire ignore la situation dès lors que de nombreux arrêts de travail concernent un même service ?

Décidément la défense des agents de la commune ne semble pas être au cœur des préoccupations de Monsieur le Maire qui préfère agir en justice contre le syndicat SUD plutôt que de mettre fin à des agissements d'un encadrement qui dysfonctionne!



Cette attaque dont le syndicat SUD fait l'objet et, à travers lui notre syndicalisme SOLIDAIRES, est dans la droite ligne de la répres-

sion visant tout mouvement qui lutte contre les reculs sociaux que les patrons et le MEDEF voudraient nous imposer. Le fait que le patron en question soit le Maire d'une ville ne change rien à nos actions qui visent la défense des intérêts des salariés.

Peut être pouvons nous l'aider à changer d'avis et l'aider à retirer sa plainte. Ainsi, il pourra démontrer que l'activité syndicale et le dialogue social est possible dans sa Mairie.

Pas question de laisser les militant-es trinquer ! Soyons nombreux à nous rassembler devant le TGI de Bobigny le 18 octobre 2012 à 13h30

- Pour exprimer notre solidarité avec notre camarade qui est convoqué au tribunal correctionnel comme un délinquant.
 - Pour demander au Maire de Bondy de retirer sa plainte.

